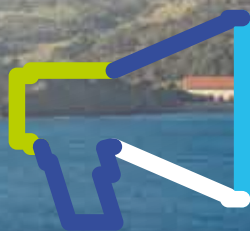


L'AIR EN OCCITANIE

2017



Surveiller,
prévoir



Informier,
sensibiliser



Accompagner,
aider la décision

Bilan de la **qualité**
de l'air et des émissions
de **polluants atmosphériques**
en **Occitanie**

Lozère

www.atmo-occitanie.org

Atmo
OCCITANIE

voire parten'air

SOMMAIRE

6

LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2017

- 06 Programme régional de surveillance de la Qualité de l'Air 2017-2021 :
La Qualité de l'Air, notre défi commun
- 08 La surveillance de la Qualité de l'Air :
Des méthodes, une expertise au service des territoires
- 10 Les faits marquants en région
- 14 Communiquer et sensibiliser pour mieux diffuser la connaissance
- 16 Inventaire régional des émissions de polluants
- 18 L'évaluation de la qualité de l'air en Occitanie en 2017
Les particules inférieures à 10 microns
Le dioxyde d'azote NO₂
L'ozone
- 22 Les épisodes de pollution en 2017
- 23 Les mesures sur le territoire, une composante du dispositif régional de surveillance
- 24 Résultats par station et par polluant

28

LA QUALITÉ DE L'AIR PAR DÉPARTEMENT EN 2017

- 28 Lozère

30

L'ASSOCIATION EN 2017

- 30 Atmo Occitanie, nouvel observatoire régional de l'air
- 32 Perspectives 2018
- 34 Ils sont adhérents d'Atmo Occitanie

ÉDITO



Thierry SUAUD
Président d'Atmo Occitanie



Une année s'est écoulée depuis la création de la nouvelle association de surveillance de la qualité de l'air ; l'année 2017 a été à la fois une année de fondation pour l'organisation, et une année de progrès pour la qualité de l'air.

Nous avons posé une organisation structurante tout en poursuivant la mission qui nous oblige. Et la reconnaissance de la qualité de l'air et de ses enjeux est là.

Un nouveau projet stratégique, une nouvelle gouvernance, une nouvelle organisation pour les services, un nouveau pacte social, une remise à plat et une harmonisation des méthodes de travail... Ce travail nécessaire a enclenché un mouvement favorable au service de la qualité de l'air.

À l'interne, ces chantiers ont permis de reconnaître, rationaliser et valoriser au mieux les savoir-faire. Du point de vue de la gouvernance, nous nous sommes rencontrés, nous avons débattu. Avec engagement et responsabilité, chacun a répondu présent. Il faut reconnaître, dans ces circonstances, la formidable dynamique qui est à l'œuvre. Cela pose et confirme la place et l'intérêt pour nos sujets.

L'État impulse et prend des décisions fortes et structurantes. Les collectivités agissent, en allant même plus loin que les dispositions réglementaires ne le prévoient. Les partenaires industriels s'impliquent en déployant des actions innovantes. Les associations proposent et se font le relais de l'expression des citoyens.

Un territoire comme la vaste région Occitanie est concerné par des problématiques liées à la qualité de l'air, et partout, elles nécessitent une analyse adaptée. Nous devons poursuivre notre action dans une haute exigence du respect de l'objectif d'amélioration de la qualité de vie en région.

Assurer notre mission d'intérêt général, prendre en compte des enjeux transverses Air, Climat, Énergie, Santé, évaluer et suivre l'impact des activités humaines, innover dans les moyens de la surveillance et dans ses domaines d'investigation, informer et sensibiliser davantage... C'est le cap de notre projet stratégique pour cinq ans. Les défis sont là, ils n'attendent pas, et nous répondons présents, avec tout notre enthousiasme et la responsabilité qui est la nôtre. Merci à l'ensemble de l'équipe d'Atmo Occitanie qui, pendant cette période de construction, a maintenu une activité soutenue.

PROGRAMME RÉGIONAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR 2017-2021 : **LA QUALITÉ DE L'AIR, NOTRE DÉFI COMMUN**

La surveillance de l'air en Occitanie, seconde région la plus étendue de France métropolitaine

Les réglementations européenne et nationale imposent d'assurer une couverture optimale du territoire en déployant un dispositif de surveillance intégré. Pour l'AASQA, il s'agira d'adapter le dispositif de surveillance au territoire de la nouvelle région afin de garantir une qualité et une égalité d'information du public sur tous les points du territoire.

Air, climat, énergie, santé : une action nécessairement coordonnée

Pour Atmo Occitanie, cela se traduit par l'accompagnement des collectivités pour leur permettre d'identifier des leviers d'action.

Ces partenariats se traduiront notamment par l'évaluation et le suivi de plans et programmes territoriaux : les Plans Climat Air Energie Territorial (PCAET), les Plans de Déplacements Urbains (PDU), les Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA), les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT), le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ...

Accompagner les partenaires dans leurs choix

Les régions, les départements, les métropoles, les intercommunalités, les villes ont la responsabilité de construire et de suivre des plans d'actions pour lutter contre la pollution de l'air. Alors même que l'exceptionnelle attractivité régionale place l'Occitanie, à horizon 2020, troisième région la plus peuplée de France métropolitaine, les territoires doivent s'adapter : développement de ZAC, d'axes routiers, d'activités industrielles nouvelles...

Pour Atmo Occitanie, ces enjeux se traduisent concrètement par le renforcement des partenariats et de l'accompagnement des collectivités et des industriels : pour leur permettre d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air, ses mécanismes et ses enjeux locaux, et d'identifier des leviers d'action à mettre en œuvre pour l'améliorer.

Construire l'observatoire de demain

Le programme régional anticipe la structuration de l'observatoire de demain. Des interrogations nouvelles se multiplient : les nanoparticules, les phytosanitaires ou encore certains métaux lourds.

Réaliser des études ou participer à des recherches contribuant au développement d'outils et de connaissances sur la qualité de l'air, accompagner l'innovation et le transfert technologique : tel est l'enjeu pour demain !

Informers les citoyens pour les engager

Informers lors d'épisodes de pollution est un élément fort de la mission d'intérêt général. In fine, prenant en compte les attentes sociales légitimes, une meilleure information sera recherchée en valorisant et diffusant les connaissances sur la qualité de l'air. L'objectif de l'observatoire est d'évoluer vers un dispositif plus participatif et interactif.

La démarche de sensibilisation des publics, à tout âge de la vie, sera également recherchée afin que chacun puisse être acteur d'une meilleure qualité de l'air. C'est pour les plus jeunes, à travers le déploiement d'ateliers de sensibilisation dans les écoles de la région, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie, que l'observatoire s'engage dans des informations ludiques, pédagogiques et adaptées.

UN PLAN ÉLABORÉ EN CONCERTATION

Atmo Occitanie a posé, dès sa création, les bases d'un nouveau projet pour la surveillance de la qualité de l'air en région, à travers son Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air.

Cette stratégie s'est ainsi construite avec l'appui des adhérents, du personnel et des parties prenantes. Questionnaires en ligne, rencontres et temps de construction collectives ont forgé ces perspectives nouvelles qui sont déclinées dans l'objet social de notre association.

Cette démarche a permis la synthèse et la hiérarchisation des attentes portées par nos partenaires pour répondre aux enjeux du territoire, en cohérence avec les missions portées par le dispositif national de surveillance de la qualité de l'air, c'est notre plan d'action à cinq ans.



Pour la qualité de l'air : une ambition à long terme, des actions sur 5 ans

Document réglementairement prévu pour les associations de surveillance de la qualité de l'air, le PRSQA, Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air, définit les orientations qui guideront les actions de l'observatoire. Atmo Occitanie a défini cinq lignes de force pour sa stratégie et 18 objectifs :



Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne

- ▶ Diffuser une information fiable et régulière sur la qualité de l'air.
- ▶ Évaluer les moyens d'un dispositif de gestion des situations post- accidentelles.
- ▶ Assurer une couverture optimale du territoire régional déployant un dispositif intégré.



Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air / Climat / Energie / Santé

- ▶ Scénariser, suivre et évaluer les plans et programmes.
- ▶ Administrer un observatoire partenarial Air Climat Energie Santé.
- ▶ Favoriser la compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé.



Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire

- ▶ Évaluer la contribution des activités industrielles à la qualité de l'air.
- ▶ Évaluer l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transport.
- ▶ Évaluer la contribution des pratiques agricoles et de l'usage des phytosanitaires.
- ▶ Consolider un observatoire régional des odeurs.



Préparer l'observatoire de demain, participer à l'innovation

- ▶ Étudier l'exposition des individus dans leurs activités quotidiennes.
- ▶ Étudier les usages et impacts de la biomasse pour les dispositifs de chauffage individuel et collectif.
- ▶ Contribuer à des études et des recherches pour le développement d'outils et de connaissances relatifs à la qualité de l'atmosphère.
- ▶ Accompagner l'innovation et le transfert technologique.



Informier, sensibiliser et se concerter

- ▶ Valoriser et diffuser les résultats et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air.
- ▶ Informer, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics.
- ▶ Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'air.
- ▶ Initier un observatoire citoyen sur la qualité de l'air.

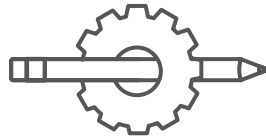
Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org



LA SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR : DES MÉTHODES, UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES

La surveillance
de la qualité de l'air



**INVENTAIRE
DES ÉMISSIONS**

- » AGRICULTURE
- » INDUSTRIE
- » RÉSIDENTIEL
- » TERTIAIRE
- » TRANSPORT

Estimation des quantités
d'émissions de polluants
issus des différents secteurs
d'activité



MODÉLISATION

Cartographie de la dispersion
de la pollution en fonction des
conditions météorologiques
et géographiques



MESURES

Suivi, par stations ou
par campagnes de mesures,
des concentrations
en polluants



Une expertise au service des territoires



**QUALITÉ DE L'AIR
AU QUOTIDIEN**

Données en temps réel
Prévision quotidiennes
Information en cas
d'épisode de pollution
Actions de sensibilisation

**REPORTING
ANNUEL**

Cartes annuelles
de concentration
Calcul des surfaces et
populations exposées
Reporting des
Concentrations
en polluants
Évaluation activités
sources de pollution

**ACCOMPAGNEMENT
DES ACTEURS LOCAUX**

État des lieux, diagnostics
Projections, scénarisations
Amélioration des
Connaissances
sur sujets émergents
Participation aux comités
de suivi et pilotage des
instances locales

LES CHIFFRES CLÉS DE LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2017

Les Outils



41 484

KM DE ROUTE INVENTAIRE



5 840

H DE CALCUL DE LA PLATEFORME RÉGIONALE



6 520

H DE CALCUL DE LA PLATEFORME URBAINE



57

STATIONS FIXES



10

STATIONS MOBILES ET SEMI FIXES



95,7%

TAUX DE FONCTIONNEMENT DES APPAREILS

La Qualité de l'air au quotidien



120

jours où la qualité de l'air a été bonne partout



879

demandes d'informations



119 150

visiteurs sur les sites internet

JOURNÉES EN ÉPISODES DE POLLUTION



RÉGION OCCITANIE
30

Reporting annuel



PM10

87 µg/m³

Concentration maximale journalier

NO₂

254 µg/m³

Concentration maximale horaire

O₃

189 µg/m³

Concentration maximale horaire



63

Jours de dépassements du seuil des 120 µg/m³ en ozone



35

Jours de dépassements du seuil des 50 µg/m³ pour les PM10

L'accompagnement des acteurs locaux



342

ateliers dans 121 écoles soit 4710 élèves sensibilisés



197

membres adhérents d'Atmo Occitanie



12

membres adhérents Collège Etat



65

membres adhérents Collège collectivités



99

membres adhérents Collège activités émettrices



21

membres adhérents Collège associations et personnes qualifiées



LE PARTENARIAT RÉGIONAL RENOUVELÉ ET ÉTENDU À L'ÉCHELLE DE L'OCCITANIE

GESTION DES ÉPISODES DE POLLUTION ET PRÉVISION RÉGIONALE DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Dans le cadre des nouveaux arrêtés préfectoraux gérant les épisodes de pollution, Atmo Occitanie a accompagné les treize préfectures départementales afin de coordonner leur communication et l'information en cas d'épisode de pollution.

Dans le prolongement de ces adaptations, l'observatoire a également adapté ses outils en déployant son modèle de prévision à l'échelle de la région, et en harmonisant un bulletin d'information désormais adressé aux abonnés. dispositif national de surveillance de la qualité de l'air, c'est notre plan d'action à cinq ans.

L'année 2017 a permis de renouveler et étendre le partenariat de l'observatoire avec la Région Occitanie. Ce partenariat vient conforter le dispositif de surveillance en Occitanie.

Notamment, il va permettre d'étendre le dispositif de surveillance par des stations de mesures sur des territoires non couverts, comme c'est le cas pour la Lozère ; il permettra également de compléter les connaissances sur les phytosanitaires par de nouveaux sites d'études, dans le département du Gard.

Au-delà, ce partenariat soutient la production du bilan annuel de la Qualité de l'Air. Il s'agira pour 2018, de définir les modalités d'un partenariat pluriannuel avec des axes de travail complémentaires comme l'accompagnement de la Région Occitanie dans son objectif de région à énergie positive, et dans le volet AIR du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires).



Les phytosanitaires dans l'air

Dans le cadre d'un partenariat avec la Région un site de mesure des phytosanitaires a été mis en place dans le Lauragais sur l'ensemble de l'année. Il complète l'évaluation réalisée dans le Lot avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Les résultats de ces prélèvements seront publiés courant 2018.

Retrouvez toutes nos publications sur

www.atmo-occitanie.org



Atmo Occitanie a contribué à une étude liant les problématiques Air et Santé, menée par l'ORS, observatoire régional de la Santé. Menée à la demande de l'Agence Régionale de Santé, l'objectif de cette étude était de permettre d'identifier les territoires à enjeux en terme de qualité de l'air. Pour l'ARS Occitanie, la finalité est de cibler les actions de prévention sur les sujets liés à la santé et l'environnement, la qualité de l'air étant identifiée comme un des axes de travail.

Atmo Occitanie a notamment fourni des données et réalisé des cartographies comme celles-ci-dessous illustrant les émissions de particules PM2,5 sur les communes d'Occitanie.

Qualité de l'air : un enjeu de santé publique

Fin 2013, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) classait, la pollution de l'air extérieur comme cancérigène.

La dernière étude de Santé Publique France* évalue à plus de 2 800 le nombre de décès qui seraient évités chaque année en Occitanie si la pollution aux particules fines était, partout en région, au plus bas niveau connu en France.

Du point de vue de l'impact financier de la pollution de l'air, en 2015, une commission d'enquête sénatoriale estimait le coût total de la pollution entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France, (donc entre 5,8 et 8,27 milliards d'euros pour la région Occitanie**) intégrant à la fois les dommages sanitaires de la pollution, mais également ses conséquences sur les bâtiments, les écosystèmes et l'agriculture.

* Cochet A. Impact de l'exposition chronique à la pollution de l'air sur la mortalité en France : point sur la région Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées. Saint-Maurice : Santé Publique France ; 2016. 2 p.
** En extrapolant uniquement sur la répartition de la population régionale

Retrouvez toutes nos publications sur

www.atmo-occitanie.org

POUSSIÈRES SÉDIMENTABLES : 84 EXPLOITATIONS SUIVIES À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

Les exploitations telles que les carrières, sablières, cimenteries, peuvent générer des pollutions atmosphériques notamment des poussières sédimentables. Ces poussières sont d'origine naturelle (volcan par exemple) ou humaine (carrières, sablières, ...). D'une manière générale, elles sont considérées comme peu dangereuses pour la santé humaine : elles sont plutôt de nature à occasionner des nuisances pour les riverains en générant des salissures

Depuis les années 80, Atmo Occitanie assure la surveillance des retombées de poussières dans l'environnement de nombreuses exploitations (Lafarge, GSM, Provençale SA, Dominita Granulats, SC 113, ...). En 2017, 84 sites ont bénéficié de cette surveillance.

Un empoussièrment faible sur la majorité des sites surveillés

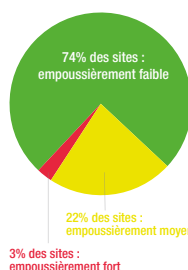
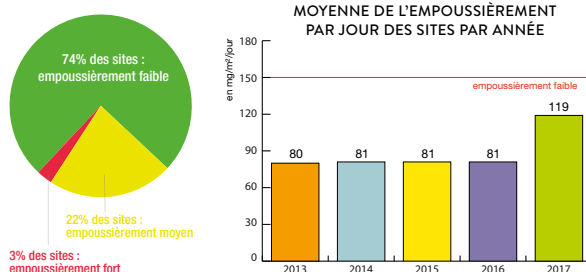
En 2017, l'empoussièrment autour des 84 exploitations de la région reste faible avec 74% des sites qui présentent moins de 150 mg/m²/jour de poussières sédimentables. L'empoussièrment de ces sites est comparable au niveau de fond observé dans la région.

En l'absence de seuil règlementaire, Atmo Occitanie s'appuyant sur son expertise, a défini des niveaux d'empoussièrments :

Empoussièrment faible : <150 mg/m²/jour
Empoussièrment moyen : 150 à 250 mg/m²/jour
Empoussièrment fort : >250 mg/m²/jour

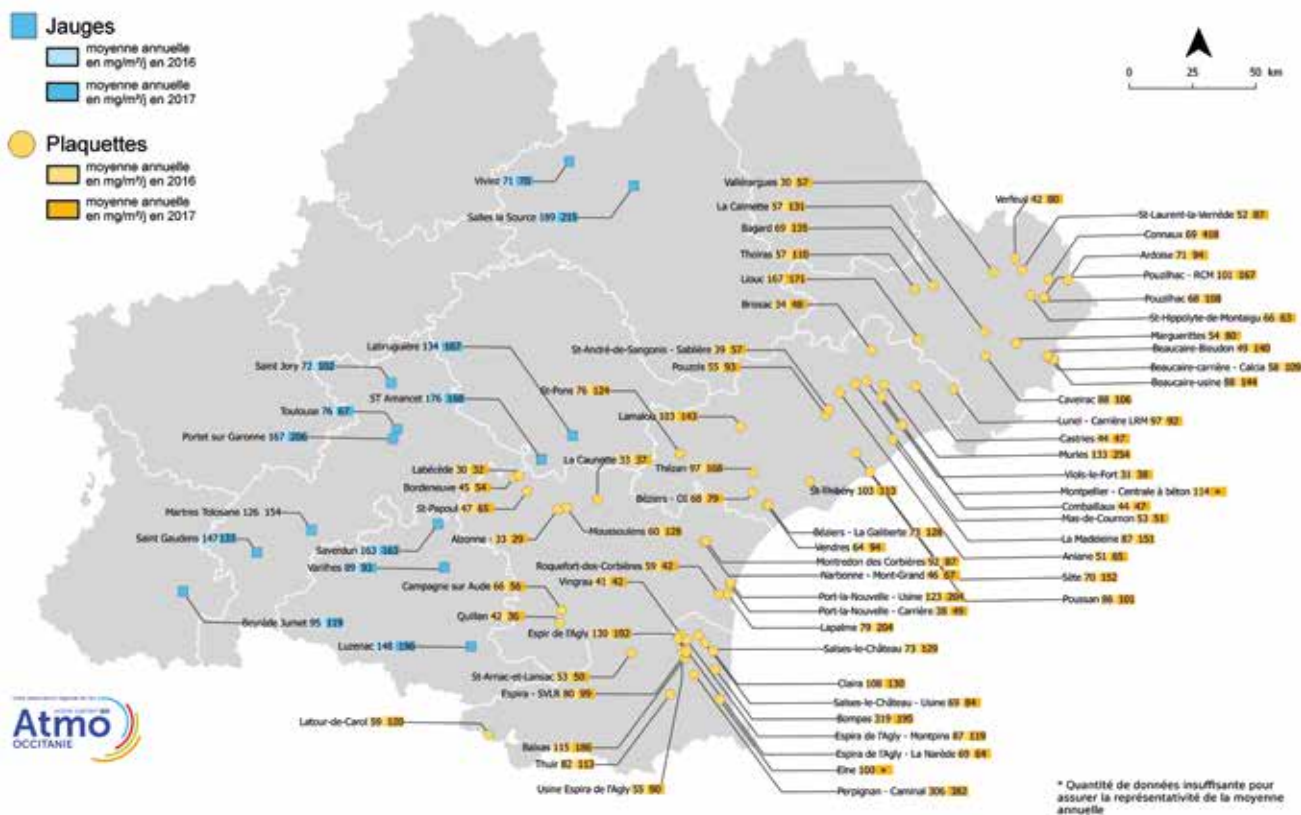
Quelle évolution pluriannuelle des poussières sédimentables dans l'air ?

Entre 2013 et 2016, les niveaux d'empoussièrment étaient stables. Les niveaux d'empoussièrment ont sensiblement augmenté en 2017, mais ils restent inférieurs au seuil fixé de l'empoussièrment faible de 150 mg/m²/jour. Cette hausse est liée à la pluviométrie historiquement faible sur une partie de la région favorisant les envols de poussières.



POUSSIÈRES SÉDIMENTABLES : LA CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU DE SURVEILLANCE

FAITS MARQUANTS
EN RÉGION



PERSPECTIVES 2018

► En application de l'arrêté ministériel du 30 septembre 2016, le dispositif de surveillance des retombées de poussières sédimentables mis en œuvre autour de nombreuses carrières a évolué au 1^{er} janvier 2018.

Atmo Occitanie, en partenariat avec ses adhérents, adaptera les dispositifs de mesures afin de se conformer aux nouvelles exigences règlementaires en 2018.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org



2017 - les chiffres-clés de toute l'activité d'information/communication/sensibilisation

Communiquer auprès du plus grand nombre : le Village « Mai Poumon »

Pour la 2^e année consécutive, Atmo Occitanie a tenu un stand à l'évènement Mai Poumons en mai 2017 sur le square Charles de Gaulle à Toulouse. L'association Mai Poumons a mis en place cet évènement qui véhicule un message simple : le poumon est un organe essentiel, que nous connaissons pourtant très peu. A cette occasion, Atmo Occitanie a accueilli les grands et les petits sur le stand afin de présenter les missions de l'association et réaliser des expériences en famille avec au programme : constructions de girouettes, d'anémomètres et comprendre l'importance du diaphragme dans la respiration.

DEMANDES D'INFORMATION

361

demandes d'information du public

498

demandes pour ateliers de sensibilisation

40

demandes médias

10

demandes pour interventions ou événements, prêts expo...

TOTAL : 879 demandes d'information

SUR LE WEB

8 085

abonnements aux newsletter d'info (indice, alerte, info)

617

suiveurs twitter

119 150

visites site web

274 383

pages vues

LA SENSIBILISATION

342

ateliers réalisés

121

écoles concernées

186

classes ayant bénéficié d'un atelier

4 710

élèves sensibilisés

INFORMATIONS MEDIAS

126 retombées presse

5 conférences de presse

6 communiqués de presse

1

temps fort : l'inauguration des locaux d'Atmo Occitanie 19 septembre

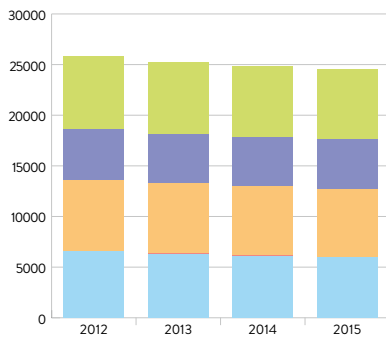
INVENTAIRE RÉGIONAL DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

 AGRICULTURE
  INDUSTRIE
  RÉSIDENTIEL
  TERTIAIRE
  TRANSPORT

L'évolution annuelle des émissions de polluants dans l'air

PM10

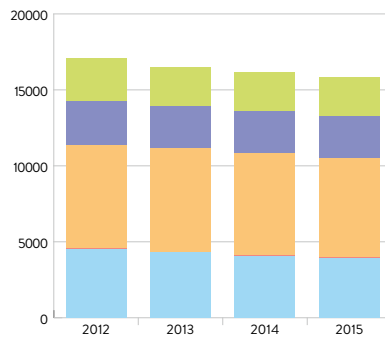
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM10



Emissions en tonnes/an
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

PM2.5

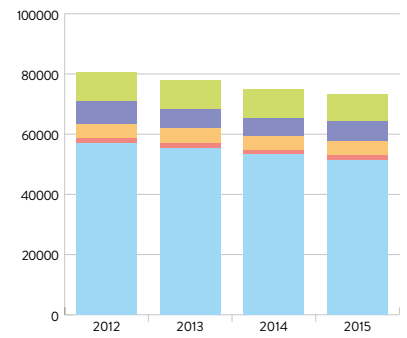
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
DE PARTICULES PM2.5



Emissions en tonnes/an
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

NOx

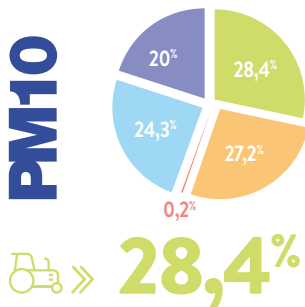
ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS
D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ

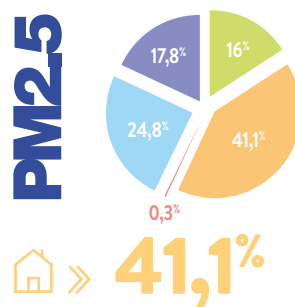


Sources des émissions de pollution en 2015



Le secteur agricole est le premier contributeur aux émissions de particules PM10 sur la région Occitanie, avec 28,4%

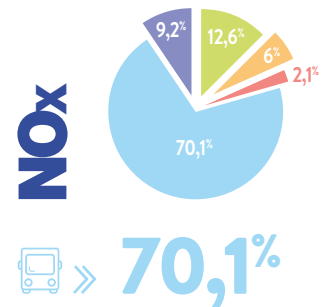
L'évolution des pratiques agricoles, notamment pour le travail du sol, permet de réduire les émissions de particules.



Le secteur résidentiel contribue à 41,1% des émissions de PM2.5 sur la région Occitanie.

Les dispositifs de chauffage individuel au bois sont la première source d'émission de particules PM2.5 dans le secteur résidentiel.

AGIR SUR... les modes de chauffage domestique et leur performance permet de réduire les émissions de particules fines.



Le secteur des transports contribue à 70,1% des émissions de NOx sur la région Occitanie.

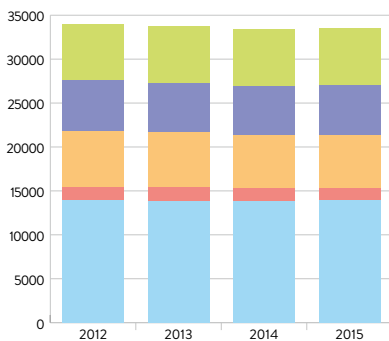
Le trafic routier est le premier contributeur aux émissions régionales d'oxydes d'azote. Les émissions de ce polluant sont en baisse. La modernisation du parc roulant permet de compenser l'augmentation du trafic routier.

AGIR SUR... les modes de transport et la mobilité en général permet de réduire de façon importante les émissions d'oxydes d'azote sur le territoire.

2017 ANNÉE D'HARMONISATION DE L'INVENTAIRE DES ÉMISSIONS

GES

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE GES

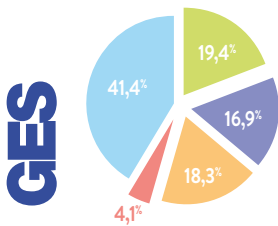


Emissions en ktone EQ CO₂
Source : Inventaire des émissions - Atmo Occitanie
ATMO_IRSV1.3_Occ



Un habitant
en Occitanie émet
en moyenne
en 2015 :

6
TEQ CO₂



41,4%

**Le secteur des transports contribue à 41,4%
des émissions de GES sur la région Occitanie.**

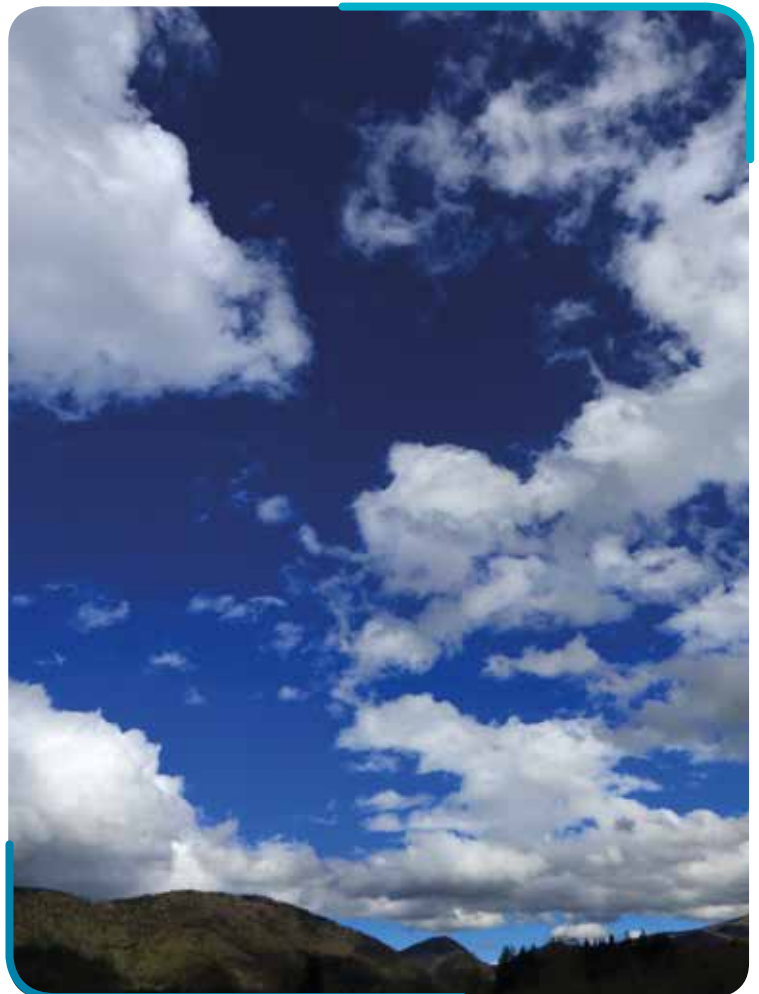
Les émissions totales de GES sont en légère baisse sur la région Occitanie. Le trafic routier est le premier contributeur aux émissions régionales de GES;

AGIR SUR... le nombre de déplacements motorisés au quotidien permet de réduire les émissions de GES sur le territoire.

L'année 2017 marque un tournant dans la mise en œuvre de l'inventaire des émissions, notamment par l'harmonisation des outils de calculs et traitements à l'échelle de la région Occitanie.

Outre une base de données désormais commune permettant une centralisation de l'information et une optimisation des calculs, de nombreuses évolutions et optimisations méthodologiques ont été apportées et les données ont ainsi pu être actualisées rétroactivement sur la période 2012-2015 sur l'ensemble de la région, permettant une analyse fiable des tendances observées.

Cette étape d'harmonisation achevée, l'actualisation de l'inventaire des émissions pour les années les plus récentes (2016,2017) est lancée à l'échelle de l'Occitanie en 2017.



Les mesures relevées aux stations, les campagnes de mesures ponctuelles et la modélisation nous indiquent pour l'année 2017 des tendances comparables aux années précédentes.

Les concentrations de métaux, BaP, SO₂, benzène et CO respectent les seuils réglementaires.

Pour l'ozone, l'objectif de qualité n'est pas respecté sur tout le territoire régional. La valeur cible pour la protection de la santé humaine est même dépassée dans l'Hérault et le Gard confirmant que l'Est de la région est davantage exposée à l'ozone en période estivale. Sur cette zone, la combinaison d'émissions d'oxydes d'azote et de composés organiques volatils et d'un fort ensoleillement est à l'origine de la formation d'ozone.

Des concentrations élevées en dioxyde d'azote sont caractéristiques des zones à fort trafic routier. La valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine est ainsi dépassée dans ces environnements sur Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

Les concentrations de PM_{2,5} ne respectent pas l'objectif de qualité tant en situation de fond qu'à proximité du trafic routier dans plusieurs départements de la région.

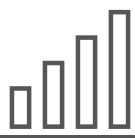
Pour les PM₁₀, si les seuils réglementaires annuels sont respectés, des hausses ponctuelles des niveaux ont eu pour conséquence la mise en place pendant plusieurs jours de procédures information ou d'alerte.



EN FOND	PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	O ₃	SO ₂	BaP	MÉTAUX
(09) Ariège	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(11) Aude	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(12) Aveyron	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(30) Gard	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(31) Haute-Garonne	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(32) Gers	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(34) Hérault	Green	Yellow	Green	Orange	Green	Green	Green
(46) Lot	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(48) Lozère	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(65) Hautes-Pyrénées	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(66) Pyrénées-Orientales	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(81) Tarn	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green
(82) Tarn-et-Garonne	Green	Green	Green	Orange	Green	Green	Green



À PROXIMITÉ DU TRAFIC ROUTIER	PM ₁₀	PM _{2,5}	NO ₂	CO	SO ₂	BENZÈNE
(09) Ariège	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(11) Aude	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(12) Aveyron	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(30) Gard	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(31) Haute-Garonne	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(32) Gers	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(34) Hérault	Green	Yellow	Red	Green	Green	Green
(46) Lot	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(48) Lozère	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(65) Hautes-Pyrénées	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(66) Pyrénées-Orientales	Green	Green	Red	Green	Green	Green
(81) Tarn	Green	Green	Green	Green	Green	Green
(82) Tarn-et-Garonne	Green	Green	Green	Green	Green	Green



ÉCHELLE DES VALEURS RÉGLEMENTAIRES

▶ VALEUR LIMITE DÉPASSÉE

La valeur limite est un niveau à ne pas dépasser si l'on veut réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

▶ VALEUR CIBLE DÉPASSÉE

La valeur cible correspond au niveau à atteindre dans la mesure du possible sur une période donnée pour réduire les effets nocifs sur la santé humaine et/ou sur l'environnement.

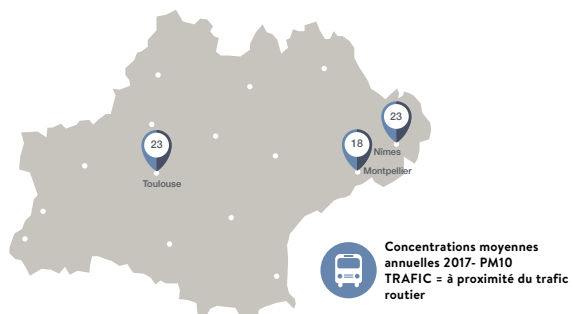
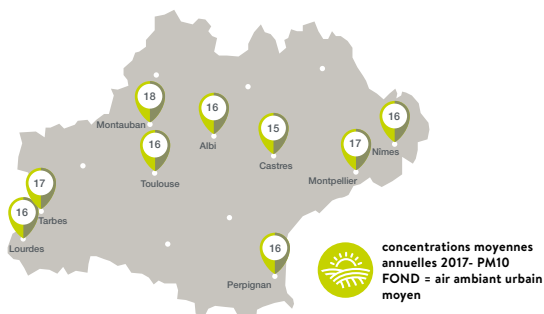
▶ OBJECTIF DE QUALITÉ NON RESPECTÉ

L'objectif de qualité est un niveau de concentration à atteindre à long terme afin d'assurer une protection efficace de la santé et de l'environnement dans son ensemble.

▶ RÉGLEMENTATION RESPECTÉE



LES PARTICULES INFÉRIEURES À 10 MICRONS



Les principales agglomérations de la région Occitanie mettent en évidence des niveaux de concentration globalement homogènes en situation de fond. Les moyennes annuelles comprises entre 15 et 18 µg/m³ sont nettement inférieures à la valeur limite et de l'objectif de qualité fixés respectivement à 40 et 30 µg/m³.

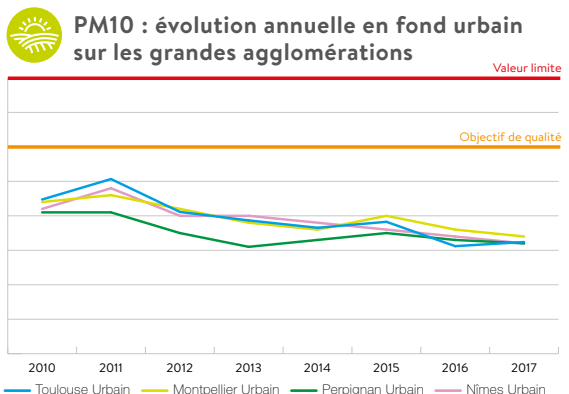
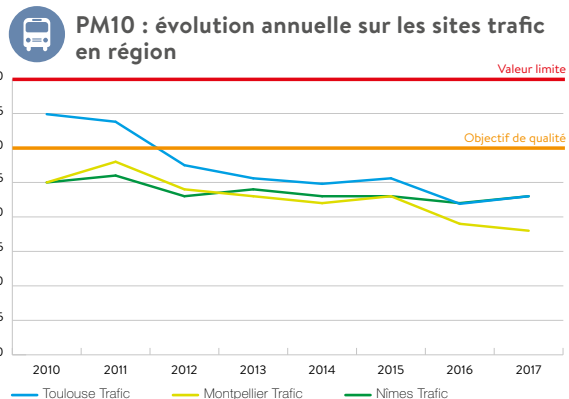
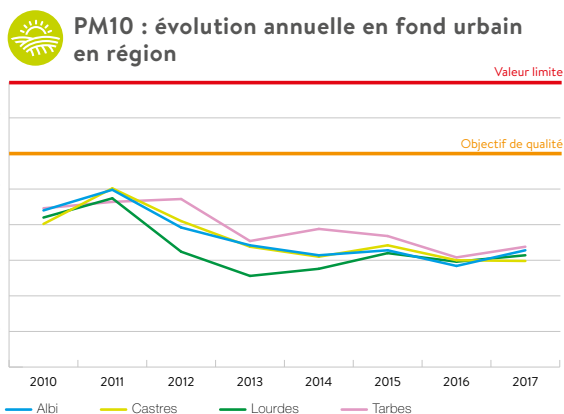
A proximité des axes de circulation les concentrations moyennes annuelles mesurées sont plus élevées qu'en situation de fond mais elles sont inférieures aux seuils réglementaires.

L'évolution de l'exposition aux particules PM10

Entre 2010 et 2017 :

- les concentrations de PM10 sont restées globalement stables dans les environnements de proximité trafic routier,
- elles sont restées stables voire ont diminué en fond urbain des plus grandes villes de région,
- elles ont légèrement augmenté en fond urbain des villes de tailles moyennes.

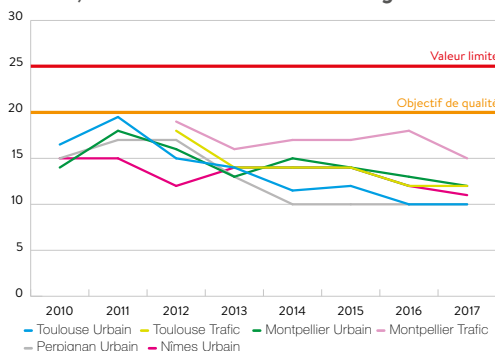
En revanche sur la période 2010 à 2017, les concentrations de PM10 tant en fond urbain qu'à proximité du trafic routier ont généralement diminué de 25% sur la région.



Les particules fines PM2.5

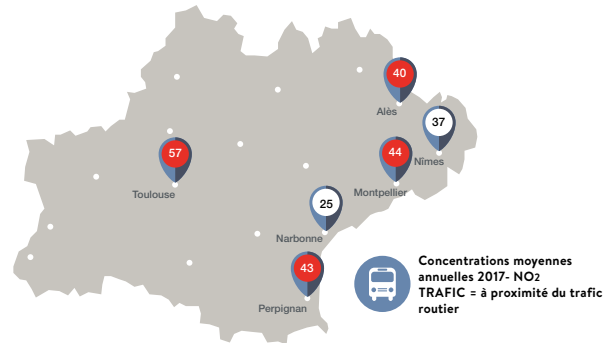
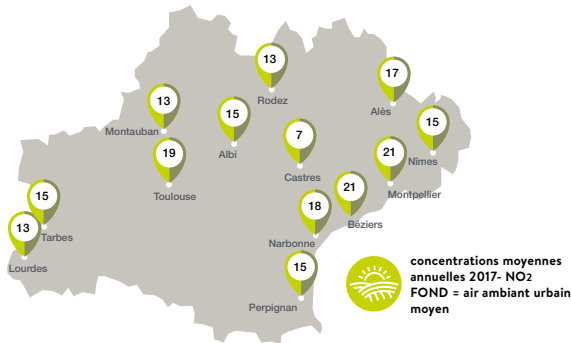
Pour les particules fines (PM2.5), la tendance sur plusieurs années est également à la baisse des concentrations moyennes annuelles.

PM2,5 : évolution annuelle en région



LE DIOXYDE D'AZOTE NO₂

En 2017, la situation dans les agglomérations en Occitanie est stable, tant en situation urbaine de fond qu'à proximité des axes routiers. Le secteur des transports routiers reste la principale source d'émission du dioxyde d'azote dans l'air ambiant.



En fond urbain, les moyennes annuelles dans les agglomérations suivies varient de 7 à 21 µg/m³. Ces concentrations sont nettement inférieures à la valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m³.

Ce sont les agglomérations les plus peuplées de la région qui présentent les niveaux de NO₂ les plus élevées.

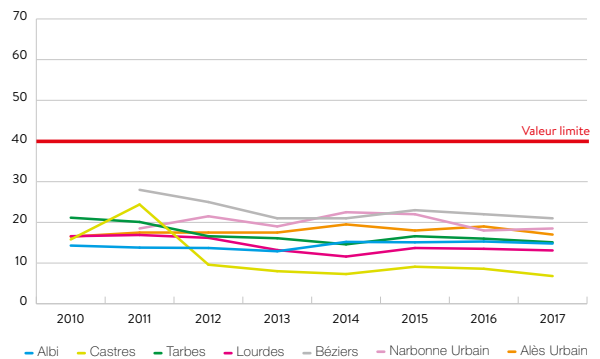
A proximité des axes routiers, la valeur limite annuelle pour la protection de la santé humaine n'est pas respectée dans les Métropoles de Toulouse et Montpellier ainsi qu'à Perpignan et Alès.

L'évolution de l'exposition au dioxyde d'azote

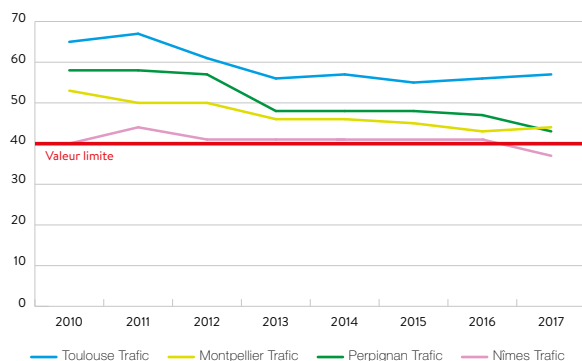
En proximité du trafic routier, le non-respect de la valeur limite est constaté depuis de nombreuses années. En situation de fond urbain, les moyennes annuelles restent inférieures à la valeur limite, avec une tendance à la baisse des concentrations.

A noter que sur la station de Nîmes, contrairement aux années précédentes, la valeur limite annuelle est respectée en 2017.

Dioxyde d'azote : évolution annuelle dans les agglomérations de taille moyenne



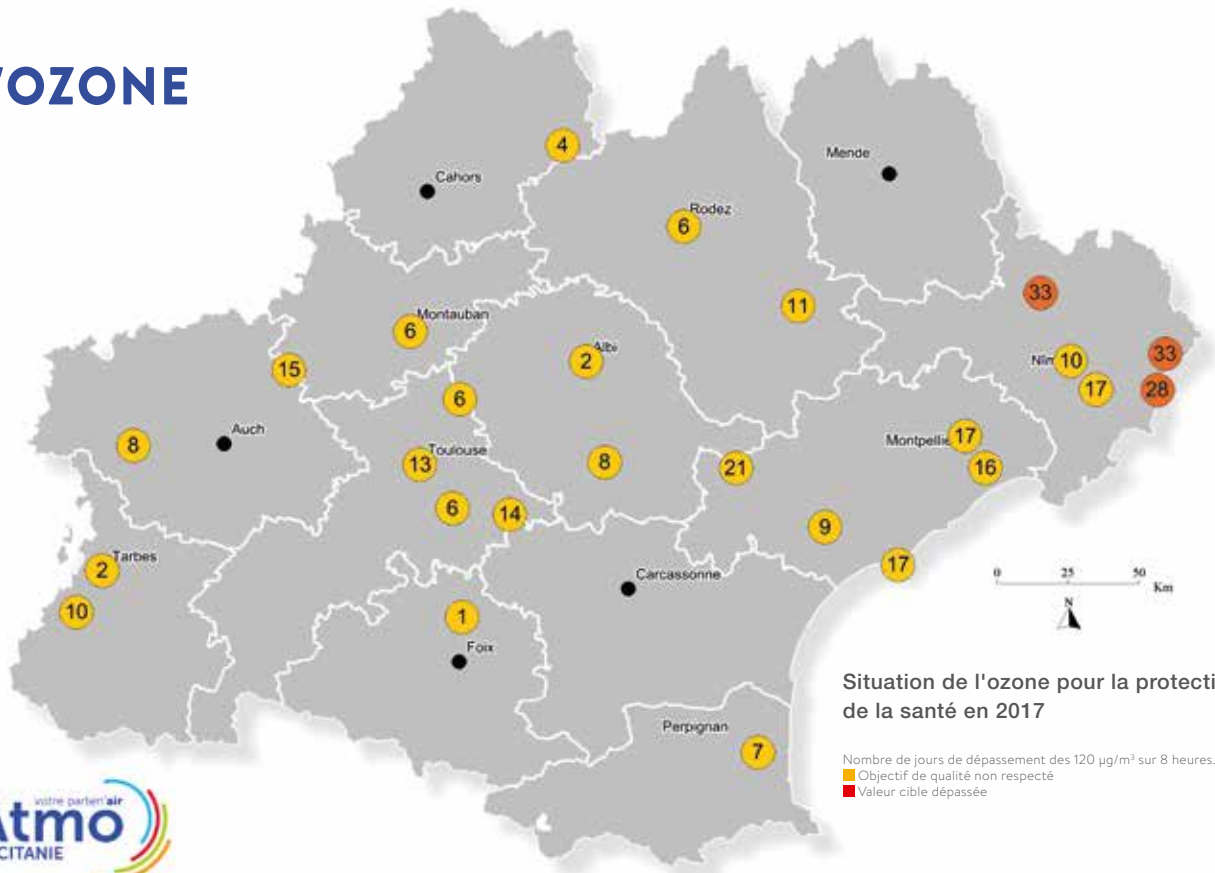
Dioxyde d'azote : évolution annuelle en site trafic des grandes agglomérations



On note une stabilité des concentrations en environnement urbain sur les agglomérations de moins de 100 000 habitants.



L'OZONE



Situation de l'ozone pour la protection de la santé en 2017

Nombre de jours de dépassement des $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 8 heures.
■ Objectif de qualité non respecté
■ Valeur cible dépassée

L'est de la région plus touché par la pollution à l'ozone

En Occitanie, les conditions météorologiques (fort ensoleillement, températures élevées) favorisant la transformation en ozone des polluants émis par les activités humaines.

Les concentrations mesurées en 2017 sont globalement en diminution par rapport aux années précédentes.

Les départements du Gard et de l'Hérault sont particulièrement concernés par de fortes concentrations d'ozone. Les températures élevées, les taux d'ensoleillement parmi les plus importants de la région, la circulation estivale ainsi que la présence d'émetteurs de précurseurs d'ozone, notamment dans le secteur de l'industrie, sont les causes principales des concentrations élevées mesurées dans ces départements.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

Dép	Station	Nombre de dépassements des $120 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne glissante sur 8 heures
9	Ariège-Pamiers-Urbain	1
12	Aveyron-Millau-Urbain	11
12	Aveyron-Rodez-Urbain*	6
30	Gard-Gard Rhodanien 1-Rural	28
30	Gard-Gard Rhodanien 2-Rural	33
30	Gard-Nîmes Sud-Urbain	17
30	Gard-La Calmette-Périurbain	10
31	Haute-Garonne-Bélesta en Lauragais-Rural	14
31	Haute-Garonne-Bessières-Industriel*	6
31	Haute-Garonne-Montgiscard-Périurbain	6
31	Haute-Garonne-Miramont-de-Comminges-Industriel*	2
31	Haute-Garonne-Toulouse Berthelot-Urbain	9
31	Haute-Garonne-Toulouse Jacquier-Urbain	12
31	Haute-Garonne-Toulouse Mazades-Urbain	8
32	Gers-Gaudonville-Rural	15
32	Gers-Peyrusse-Vieille-Rural	8
34	Hérault-Agathois-Piscénois-Périurbain	17
34	Gard-Alès-Cévennes-Périurbain	33
34	Hérault-Biterrois-Narbonnais-Périurbain	9
34	Hérault-Haut-Languedoc (Estivale)-Rural*	21
34	Hérault-Montpellier Près d'Arènes - Urbain	4
34	Hérault- Montpellier Périurbaine Nord - Périurbain	17
34	Hérault - Montpellier Périurbaine Sud - Périurbain	16
46	Lot-Figeac-Urbain*	4
65	Hautes-Pyrénées-Lourdes Lapacca-Urbain	10
65	Hautes-Pyrénées-Tarbes Dupuy-Urbain	2
66	Pyrénées-Orientales - Perpignan Centre-Urbain	2
66	Pyrénées-Orientales - Saint-Estève - Périurbain	7
81	Tarn-Albi Delmas-Urbain	2
81	Tarn-Castres-Urbain	8
82	Tarn-et-Garonne-Montauban-Urbain	6

* campagnes de mesures



L'EXPOSITION PONCTUELLE À LA POLLUTION DE L'AIR : LES ÉPISODES DE POLLUTION EN 2017

Au total cette année, 30 journées ont fait l'objet d'au moins une procédure pour un épisode de pollution dans un département en Occitanie, essentiellement dues à la pollution aux particules en suspension avec 26 journées, contre 4 pour ce qui concerne l'ozone.

Des conditions météorologiques particulièrement favorables en tout début d'année 2017 sont à l'origine de nombreux dépassements. Les conditions froides, sèches et sans vent, empêchent la dispersion des particules, et favorisent leur stagnation dans l'air ambiant. Les particules sont notamment dues à l'utilisation du chauffage en cette saison, particulièrement du chauffage au bois. Elles sont également émises lors de la combustion de végétaux, notamment l'éco-buage.

Un nombre de journées concentré sur une période de l'année : sur les 30 journées concernées par au moins un épisode de pollution en région en 2017, 16 journées concernent le seul mois de janvier.

Jusqu'à 12 jours consécutifs ayant fait l'objet d'une procédure en cas d'épisode de pollution : de fin décembre 2016 à début janvier 2017, les Hautes-Pyrénées et le Tarn ont connu des épisodes de pollution qui se sont prolongés respectivement 11 et 12 jours consécutifs.

En 2017	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont ozone
AUDE	3	3	0
AVEYRON	2	2	0
GARD	9	7	2
HAUTE-GARONNE	15	14	1
HAUTES-PYRÉNÉES	17	17	0
HERAULT	3	2	1
PYRÉNÉES ORIENTALES	2	1	1
TARN	8	8	0
TARN-ET-GARONNE	12	12	0

AU TOTAL EN OCCITANIE EN 2017

30 JOURNÉES ont connu au moins un département en épisode de pollution

PM10	26 journées
Ozone	4 journées
TOTAL	30 journées

► Evolution du nombre de journées totales

	2015	2016	2017
AUDE	1	0	3
AVEYRON	0	0	2
GARD	11	9	9
GERS	2	0	0
HAUTE-GARONNE	7	9	15
HAUTES-PYRÉNÉES	11	13	17
HERAULT	8	8	3
LOZERE	1	0	0
PYRÉNÉES ORIENTALES	8	0	2
TARN	4	0	8
TARN-ET-GARONNE	11	13	12

Suivez-nous sur Twitter !

@Atmo_Oc

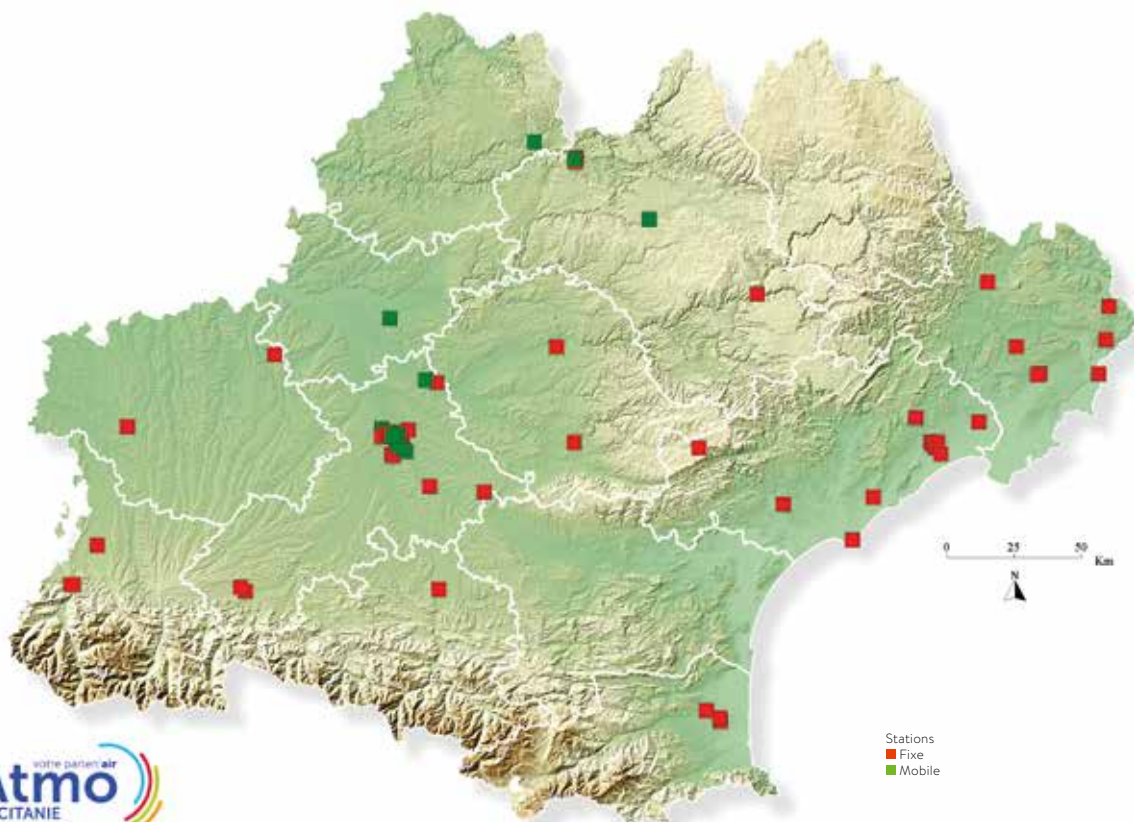


AXE1 INTÉRÊT GÉNÉRAL

LES MESURES SUR LE TERRITOIRE, UNE COMPOSANTE DU DISPOSITIF RÉGIONAL DE SURVEILLANCE

Les stations de mesures composent le dispositif régional de surveillance, avec l'inventaire des émissions, et les plateformes de modélisation régionale et urbaine .

L'organisation de ces stations est définie en cohérence avec le programme régional stratégique de la qualité de l'air, le PRSQA, élaboré en concertation avec les partenaires d'Atmo Occitanie.



Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

Le dispositif mesures en 2017 :

nombre de stations fixes : 57

nombre de stations mobiles : 6

nombre de stations semi-fixes : 4

RÉSULTATS PAR STATION ET PAR POLLUANT



Légende en bas de page

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
HAUTE-GARONNE (31)								
MONTGISCARD								
	Ozone	60	11222	134	6			179
TOULOUSE MAZADES								
	Dioxyde d'azote	18	11251	157	8		0	116
	Ozone	55				3		173
	Particules PM10	17		59				
	Particules PM2.5	11						
TOULOUSE JACQUIER								
	Dioxyde d'azote	19					0	123
	Ozone	54	12792	162	12			181
	Particules PM10	17		57		2		
TOULOUSE BERTHELOT								
	Dioxyde d'azote	19					0	117
	Ozone	55	12055	170	9			186
	Particules PM10	15		55		1		
	Particules PM2.5	10						
	Dioxyde de soufre	0,8						7
	Benzo(a)pyrène	0,08						
	Arsenic	0,27						
	Cadmium	0,13						
	Nickel	1,16						
	Plomb	3,1						
TOULOUSE METZ								
	Benzène	1,7						
TOULOUSE PÉRIPHÉRIQUE								
	Dioxyde d'azote	74					7	254
	Particules PM10	29		87		20		
	Monoxyde de carbone	0,37		1,5				
	Benzène	1,3						
TOULOUSE ROUTE D'ALBI								
	Dioxyde d'azote	40					1	238
	Particules PM10	21		75		12		
	Particules PM2.5	12						
TOULOUSE PORT DE L'EMBOUCHURE								
	Dioxyde d'azote	49					1	220
	Particules PM10	24		77		12		
BLAGNAC AÉROPORT TRAFIC								
	Dioxyde d'azote	21,8					0	183
	Particules PM10	15,4		49		0		
	Benzène	1,1						
BLAGNAC AÉROPORT PISTE								
	Dioxyde d'azote	17					0	169
	Particules PM10	14,7		57		1		
BESSIÈRES ÉCONOTRE								
	Particules PM10	16		64		4		
	Ozone*	53		168	6			189
	Dioxyde de soufre	1,9						14
	Arsenic	0,31						
	Cadmium	0,15						
	Nickel	0,87						
	Plomb	2,46						
TOULOUSE SETMI EISENHOWER								
	Particules PM10	16		57		3		
	Dioxyde de soufre	1,2						11
	Arsenic	0,2						
	Cadmium	0,11						
	Nickel	1,02						
	Plomb	2,23						
TOULOUSE SETMI CHAPITRE								
	Particules PM10	16		60		5		
	Dioxyde de soufre	0,8						29
	Arsenic	0,22						
	Cadmium	0,1						
	Nickel	1,11						
	Plomb	2,36						

Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube et monoxyde de carbone en milligrammes par mètre cube. * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.

		Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m ³	Nb jour > 50 µg/m ³	Nb heure > 200 µg/m ³	Max Horaire
HAUTE-GARONNE (31)									
	TOULOUSE BOULODROME								
	Plomb	9,4							
	TOULOUSE FAURE								
	Plomb	6,6							
	TOULOUSE FERRY								
	Plomb	6,3							
	SAINT-GAUDENS DAURAT								
	Dioxyde de soufre	0,6							13
	SAINT-GAUDENS MIRAMONT								
	Dioxyde de soufre	0,3							59
	Ozone*	52			142	2			160
	BELESTA								
	Ozone	65	12447		142	14			147
TARN (81)									
	ALBI DELMAS								
	Dioxyde d'azote	15						0	115
	Ozone	51	8366		134	2			142
	Particules PM10	16		60			4		
	Dioxyde de soufre	6							9
	CASTRES								
	Dioxyde d'azote	7						0	64
	Ozone	54	9130		130	8			137
	Particules PM10	15		53			2		
HAUTES-PYRÉNÉES (65)									
	TARBES								
	Dioxyde d'azote	15						0	135
	Ozone	50	5631		126	2			139
	Particules PM10	17		73			8		
	Dioxyde de soufre	0							5
	Benzo(a)pyrène	0,34							
	LOURDES LAPACCA								
	Dioxyde d'azote	13						0	95
	Ozone	54	10368		150	10			163
	Particules PM10	16		75			5		
	LOURDES PARADIS								
	Dioxyde d'azote	19						0	168
	Particules PM2.5	10							
	Monoxyde de carbone	0,17			0,7				
GERS (32)									
	GAUDONVILLE								
	Ozone	68	13317		148	15			158
	PEYRUSSE-VIEILLE								
	Dioxyde d'azote	3						0	24
	Ozone	67	9663		148	8			161
	Particules PM10	17*		35			0		
	Particules PM2.5	11							
	Benzo(a)pyrène	0,03							
	Arsenic	0,20							
	Cadmium	0,04							
	Nickel	0,44							
	Plomb	1,5							
AVEYRON (12)									
	MILLAU								
	Ozone	58	14960		146	11			157
	RODEZ								
	Dioxyde d'azote	12						0	152
	Particules PM10	15		48			0		
	Ozone	60	10898		141	6			153
	VIVIEZ USINE								
	Arsenic	0,5							
	Cadmium	0,8							
	Plomb	3,3							
	VIVIEZ PLACE 8 MAI								
	Arsenic	0,4							
	Cadmium	0,3							
	Plomb	4,4							

LA QUALITÉ DE L'AIR EN OCCITANIE EN 2017



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

Légende en bas de page

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AVEYRON (12)								
VIVIEZ STADE								
	Arsenic	0,5						
	Cadmium	0,3						
	Plomb	2,5						
ARIÈGE (09)								
PAMIERS								
	Ozone	57	7636	142	1			147
GARD (30)								
NÎMES SUD GAUZY								
	Dioxyde d'azote	17					0	104
	Ozone	63	18829	136	17			164
	Particules PM10	16		47		0		
	Particules PM2.5	11						
	Benzène	0,85						
LA CALMETTE								
	Dioxyde d'azote	9					0	60
	Ozone	55	13872	128	10			152
	Particules PM10	18		56		2		
NÎMES PLANAS								
	Dioxyde d'azote	37					1	229
	Particules PM10	23		57		5		
GARD RHODANIEN 1								
	Dioxyde d'azote	7					0	67
	Ozone	65	22495	140	28			173
GARD RHODANIEN 2								
	Ozone	66	23608	148	33			188
GARNOR 03								
	Particules PM10	18		62		1		
	Particules PM2.5	11						
VERGÈZE								
	Arsenic	1,9						
	Nickel	2,3						
	Plomb	7,9						
ALÈS CÉVENNES								
	Ozone	68*	21002	142	33			169
HERAULT (34)								
MONTPELLIER PRÈS D'ARÈNES								
	Dioxyde d'azote	21					0	149
	Ozone	57	11329	131	4			152
	Particules PM10	17		51		1		
	Particules PM2.5	12						
MONTPELLIER CHAPTAL								
	Dioxyde d'azote	29*					0	128
MONTPELLIER SAINT DENIS								
	Dioxyde d'azote	44					0	151
MONTPELLIER POMPIGNANE								
	Dioxyde d'azote	30					0	194
	Benzène	1,4						
	Particules PM10	18		53		2		
	Particules PM2.5	15						
	Benzène	0,85						
PÉRIURBAINE NORD (ST GÉLY)								
	Ozone	67	18761	140	17			157
	Particules PM10	15*		44		0		
PÉRIURBAINE SUD (LATTES)								
	Ozone	59	17904	148	16			166
LUNEL-VIEL								
	Dioxyde d'azote	13					0	106
	Particules PM10	17		45		0		
	Particules PM2.5	10						
	Arsenic	0,5						
	Cadmium	2						
	Nickel	2						
	Plomb	2,9						
AGATHOIS-PISCÉNOIS								
	Dioxyde d'azote	9					0	61
	Ozone	71	15893	138	17			149

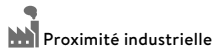
Données en microgrammes par mètre cube sauf arsenic, cadmium, nickel, plomb, benzo(a)pyrène en nanogrammes par mètre cube et monoxyde de carbone en milligrammes par mètre cube. * Mesure temporaire ou taux de données inférieur à 85 % de l'année.



Proximité trafic



Urbain



Proximité industrielle



Rural

Légende en bas de page

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
HERAULT (34)								
BITERROIS-NARBONNAIS								
	Ozone	69	16622	144	9			160
HAUT-LANGUEDOC								
	Ozone	87		147	21			160
MÈZE								
	Dioxyde d'azote	19					0	109
	Particules PM10	16		43				
	Particules PM2.5	14						
	Benzène	0,97						
PYRÉNÉES-ORIENTALES (66)								
PERPIGNAN CENTRE (CARMES)								
	Dioxyde d'azote	15					0	118
	Particules PM10	17		44		0		
	Particules PM2.5	10						
	Ozone	63	10357	143	2			162
PERPIGNAN SUD (RIGAUD)								
	Dioxyde d'azote	15					0	100
	Particules PM10	15		78		4		
SAINT ESTÈVE								
	Ozone	71	15910	151	7			166
	Arsenic	0,18						
	Cadmium	0,08						
	Nickel	0,77						
	Plomb	1,5						

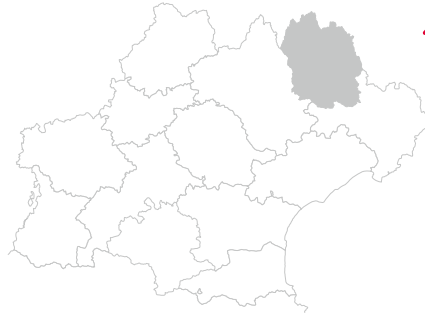
MESURES TEMPORAIRES LONGUE DURÉE

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
TARN-ET-GARONNE (82)								
MONTAUBAN								
	Dioxyde d'azote	13					0	111
	Particules PM10	18		57		3		
	Ozone	50	9770	150	6			170
AVEYRON (12)								
RODEZ								
	Dioxyde d'azote	12					0	152
	Particules PM10	14		48		0		
	Ozone	60	10898	141	6			153
LOT (46)								
FIGEAC								
	Dioxyde d'azote	7					0	63
	Particules PM10	12*		36		0		
	Ozone	50*	6989	134	4			138

MESURES TEMPORAIRES COURTE DURÉE

	Moyenne Annuelle	AOT40	Max journalier	Max.Moy. 8h	Nb Jour Moy. 8h > 120 µg/m³	Nb jour > 50 µg/m³	Nb heure > 200 µg/m³	Max Horaire
AVEYRON (12)								
VIVIEZ								
	Particules PM2.5	9						
HAUTE-GARONNE (31)								
BELESTA								
	Particules PM10	19		64		6		
	Particules PM2.5	15						

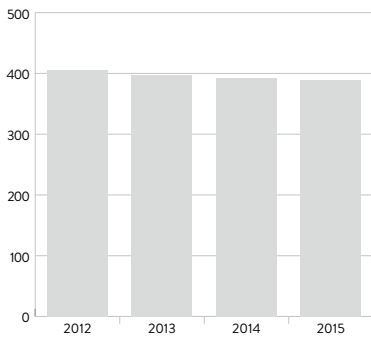
DANS LA LOZÈRE



LES POLLUANTS QUE NOUS ÉMETTONS DANS L'AIR : INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS

PM10

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM10

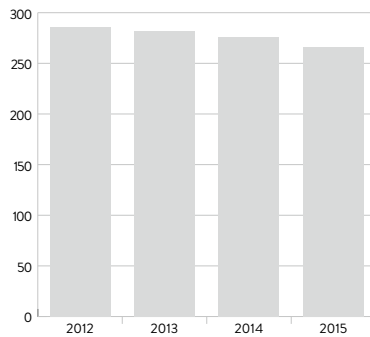


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

LOZÈRE = **1,6%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM10

PM2.5

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS DE PARTICULES PM2,5

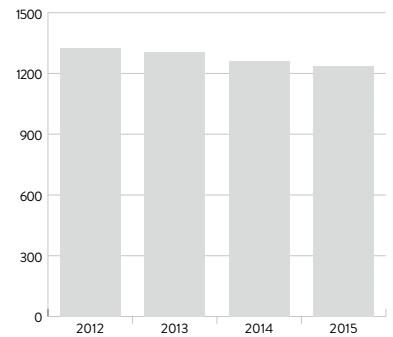


Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

LOZÈRE = **1,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES DE PM2,5

NOx

ÉVOLUTION DES ÉMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE



Emissions en tonnes/an
Source: Inventaire des émissions - Atmo Occitanie ATMO_IRSV1.3_Occ

LOZÈRE = **1,7%** DES ÉMISSIONS RÉGIONALES D'OXYDES D'AZOTE

44% DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES MÉNAGES CONCERNE LE FIOUL DOMESTIQUE

50% DES PARTICULES FINES PM2.5 ÉMISES SUR LE DÉPARTEMENT SONT DUES AU CHAUFFAGE BOIS

60% DES OXYDES D'AZOTE ÉMIS PAR LE SECTEUR AGRICOLE PROVIENNENT DES ENGIN





L'AIR SOUS SURVEILLANCE

Evaluation de la qualité de l'air sur l'agglomération de Mende : Dans le cadre du partenariat avec la Région Occitanie, Atmo Occitanie a recherché un site d'intérêt pour la mise en place d'un suivi durant une année en Lozère.

L'exposition ponctuelle à la pollution de l'air

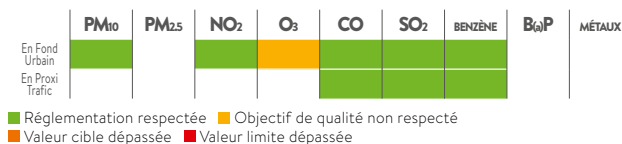
0 ÉPISODE DE POLLUTION EN 2017

Aucun épisode de pollution en 2017.

Les niveaux de pollution de l'air

En 2017, la réglementation n'est pas respectée en situation de fond pour l'ozone dans la Lozère.

Réglementation : situation du département



PERSPECTIVES 2018

- ▶ **Réaliser une campagne de mesures longue durée** en partenariat avec la région Occitanie. Les campagnes de mesures concernent l'ozone en période estivale, le dioxyde d'azote et les particules.
- ▶ **Mesures de particules « Black Carbon »** afin de mieux comprendre la composition des particules dans l'air ambiant dans le département de la Lozère.

Pour en savoir plus ?

www.atmo-occitanie.org

ÉVÈNEMENT PARTICULIER DE POLLUTION

Journée du 24 janvier 2017

Sans dépasser le seuil réglementaire entraînant le déclenchement d'une procédure d'information, la Lozère a connu une hausse de la concentration en particules PM10 sur la journée du 24 janvier.



ATMO OCCITANIE, NOUVEL OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE L'AIR

Au 1^{er} janvier 2017 naissait Atmo Occitanie, issue de la fusion des deux observatoires régionaux couvrant jusqu'alors les deux anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées.

Engagée dès 2015, la fusion a abouti à la création d'une nouvelle association, avec une gouvernance renouvelée, la mise en place d'une nouvelle organisation et des services qui harmonisent leur méthode de travail.

Une gouvernance renouvelée

C'est en Assemblée Générale du 1^{er} mars 2017 que la gouvernance a été nouvellement élue.



Conseil d'administration Atmo Occitanie



LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

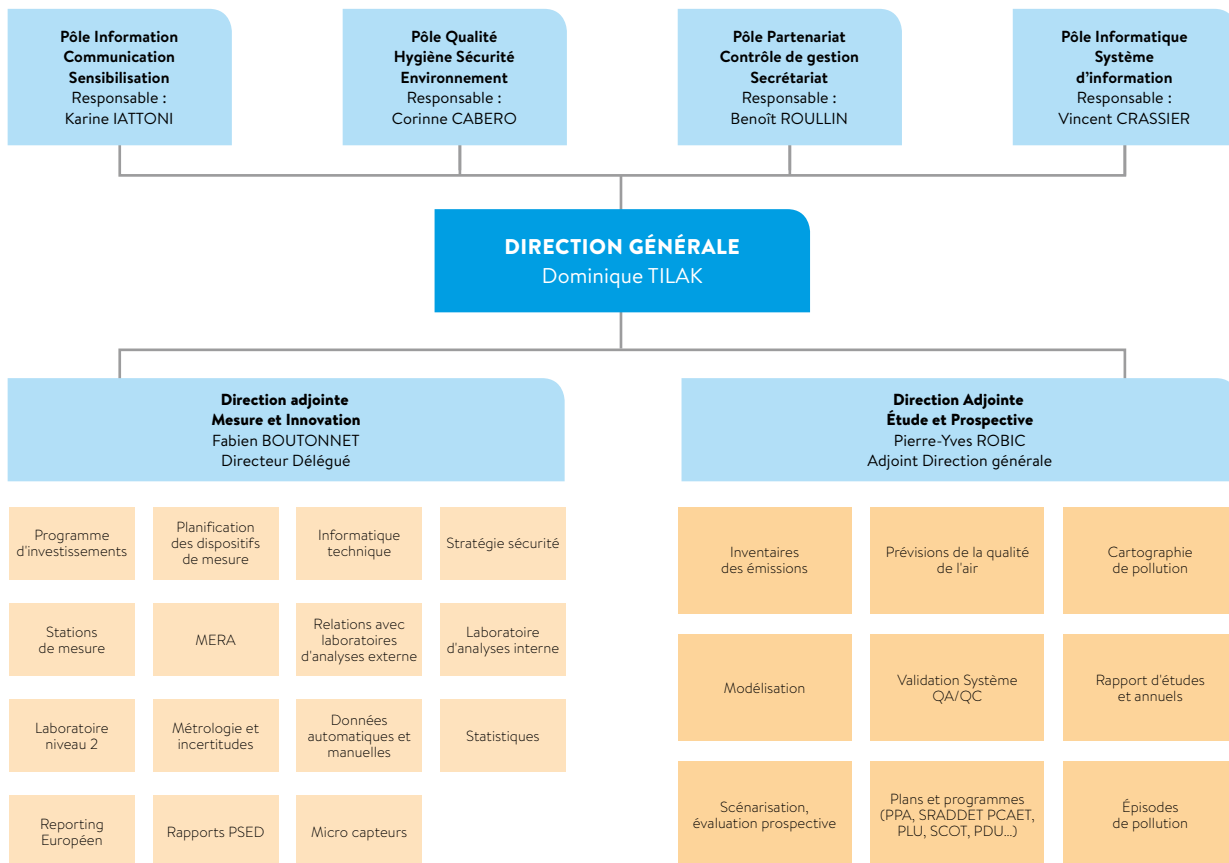
FONCTION	ÉLU LE 01.03.17	ORGANISME
Président	Thierry SUAUD	RÉGION OCCITANIE
1^{er} Vice-Président	Michel AUJOLAT	TOULOUSE MÉTROPOLE
Vice-Président	Vincent ALLIER	NIMES MÉTROPOLE
Vice-Présidente	José CAMBOU	FNE MIDI-PYRÉNÉES
Secrétaire	M. le Directeur	DREAL
Secrétaire adjointe	Régine LANGE	-
Trésorier	Bruno MAGIMEL	E.D.F. DÉLÉGATION RÉGIONALE
Trésorier adjoint	Bruno MAESTRI	UNICEM
Assesseur	Mélanie MATHIEU-JEUCH	LAFARGE CEMENTS
Assesseur	Marthe MARTI	TISSEO COLLECTIVITÉS
Assesseur	Bernard DUCHENE	-
Assesseur	Michel PEYRON	ADEME

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ATMO OCCITANIE ÉLU LE 1^{ER} MARS 2017 :

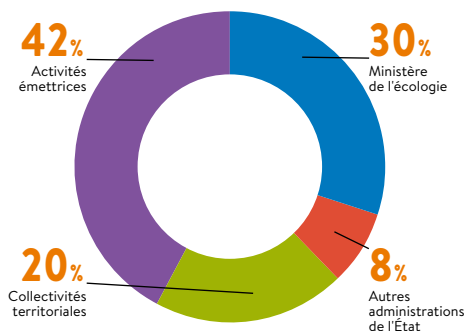
COLLÈGE	ORGANISME / PERSONNALITÉ
Collège État	PRÉFECTURE OCCITANIE / SGAR DREAL DRAAF ARS ADEME
Collectivités territoriales	C.A. ALBIGEOIS C.A. NIMES MÉTROPOLE C.A. PERPIGNAN MÉDITERRANÉE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE HAUTE-GARONNE CONSEIL RÉGIONAL D'OCCITANIE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE THAU AGGLOMÉRATION TISSEO COLLECTIVITÉS TOULOUSE MÉTROPOLE VILLE DE TARBES
Activités émettrices	AIRBUS FRANCE CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE FIBRE EXCELLENCE ST-GAUDENS LAFARGE CEMENTS OCREAL UMICORE UNICEM UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES UNOSTRA
Personnes Qualifiées - Associations	CPIE APIEU MONTPELLIER DUCHENE Bernard ESCANDE Aurélie DIDIER Alain FANLO Jean-Louis FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP FREDON LANGE Régine OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE LA SANTÉ UFC MONTPELLIER

Une organisation au service de la qualité de l'air

Répartie sur les deux agences de Montpellier et Toulouse, l'équipe d'Atmo Occitanie est organisée au sein de pôles et services.



LE FINANCEMENT DES ACTIONS D'ATMO OCCITANIE EN 2017



DE NOUVEAUX ACCORDS COLLECTIFS POUR ATMO OCCITANIE

2017 fut également consacrée à la mise en place d'un nouveau pacte social pour Atmo Occitanie. Construits, négociés et validés par les représentants du personnel et par la direction, ces accords collectifs définissent les modalités, les conditions de travail et les garanties sociales pour le nouvel observatoire régional. Achievés et signés en 2017, ils harmonisent le fonctionnement de la structure, alors que les deux observatoires préexistants disposaient d'accords collectifs distincts. Ce nouveau pacte a été validé par 85,7 % des salariés.

RÉPARTITION HOMMES FEMMES DANS L'ÉQUIPE SALARIÉE EN 2017

14 FEMMES

23 HOMMES



AXE 1

Garantir la mission d'intérêt général de surveillance de la qualité de l'Air et contribuer aux stratégies nationale et européenne



AXE 2

Adapter l'observatoire aux enjeux transversaux Air Climat Energie Santé



AXE 3

Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air



AXE 1

GARANTIR LA MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR ET CONTRIBUER AUX STRATÉGIES NATIONALE ET EUROPÉENNE

Assurer un suivi pérenne de l'ozone en maintenant le suivi en Ariège et en Aveyron.

Réaliser une campagne de mesures longue durée sur le territoire en partenariat avec la région Occitanie (Lozère). Ce partenariat prévoit également la réalisation de deux campagnes de mesures de l'ozone en période estivale.

Déployer un dispositif d'évaluation de la qualité de l'air à Cahors dans le cadre d'un partenariat avec l'Agence Régionale de Santé du Lot.

Mener une réflexion sur la réorganisation du dispositif de surveillance dans les zones à enjeux en équilibrant les suivis en situation de fond et ceux réalisés à proximité du trafic routier. Les zones de Perpignan et régionale sont priorisées en lien avec les obligations réglementaires : des sites de mesures de proximité trafic routier (NOx et PM) vont ainsi être recherchés sur ces 2 zones en remplacement de sites de fond.

Mener une réflexion sur la réorganisation du dispositif régional de suivi de l'ozone et des mesures fixes pour les polluants ne présentant pas de dépassements des seuils réglementaires (SO₂, CO et benzène) dans le cadre du nouveau zonage du territoire. Les premières actions vont concerner :
- redéploiement des mesures de benzène arrêtée sur la zone de Nîmes et la zone régionale vers la zone de Toulouse, dans laquelle il y a une obligation de mesures de ce polluant,

- arrêt des mesures de SO₂ à Tarbes et Toulouse,
- arrêt de la mesure de CO à Lourdes et Toulouse Périphérique,
- optimisation des mesures fixes d'ozone : suppression d'un point de mesure dans le Gard Rhodanien, dans l'Aveyron, le Tarn, à Toulouse.

Harmoniser la centralisation des mesures : mise en place d'un poste central unique et déploiement de systèmes d'acquisition adaptés.

► **Mettre en conformité le dispositif de surveillance : réorganiser le dispositif de suivi à proximité du trafic routier**

Pérenniser le nouveau site Trafic sur Toulouse qui répond aux exigences européennes en termes de suivi à proximité d'axes routiers et qui soit pertinent en termes d'exposition des populations, conforme aux contraintes architecturales du cœur de Toulouse.

Mettre en place un dispositif de suivi des NOx et particules en suspension à proximité du trafic routier sur Perpignan : déployer des campagnes mobiles pour valider des sites potentiels en lien avec la collectivité.

► **Cartographier le dioxyde d'azote**

Cartographier l'exposition annuelle des populations au dioxyde d'azote (NO₂) sur les agglomérations de Tarbes, Montauban, Toulouse, Montpellier, Perpignan et Nîmes.

Approfondir les connaissances sur les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

► **Participer à la stratégie nationale de suivi de l'équivalence métrologique des dispositifs**

Participation au suivi d'équivalence des appareils de mesures automatiques de particules en suspension organisé par le LCSQA et valoriser les résultats localement. Le site de Montpellier Près d'Arènes fait partie des sites nationaux participant à ce suivi d'équivalence.

► **Accompagner l'Etat et les partenaires industriels pour évaluer les moyens nécessaires au déploiement d'un dispositif de gestion des situations post- accidentelles**

Adapter le dispositif d'information du public, lors d'incident industriel de grande ampleur (en lien avec les services de l'état).



AXE 2

ADAPTER L'OBSERVATOIRE AUX ENJEUX TRANSVERSAUX AIR - CLIMAT - ENERGIE - SANTÉ

► **Poursuivre le partenariat avec les instances régionales de santé**

Poursuivre le partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé afin de mettre en place un dispositif visant à mieux connaître les inégalités environnementales de santé.

Valoriser les travaux menés par Santé Publique France sur les épisodes de pollution.

► **Participer à la révision des Plans et Programmes**

Contribuer à l'évaluation et au suivi des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) des agglomérations de Montpellier, Toulouse et Nîmes : ATMO Occitanie participera à l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des actions pour lesquelles il est identifié comme partenaire et produira les indicateurs de suivi annuels arrêtés au niveau national sur la base des données actualisées mises à disposition par les partenaires.

Développer les partenariats avec collectivités mettant en place des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) pour la réalisation du diagnostic initial du territoire, l'évaluation des potentiels de réduction, le suivi des actions mises en œuvre.

Accompagner la Région dans la mise en place du nouveau Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et dans l'évaluation de sa stratégie Région à Énergie Positive (REPOS), sur les volets Air.

ATMO Occitanie poursuit la mise à jour périodique de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Ce travail permet d'améliorer les données d'entrée des modèles de prévision et de produire des indicateurs de référence pour les plans et programmes. L'objectif est de produire l'inventaire sur une même année de référence 2015 sur l'ensemble du territoire régional en harmonisant les procédures de travail.

► **Poursuivre notre participation à la plateforme ICARE**

ATMO Occitanie s'appuiera sur la dernière version de la plateforme ICARE, Inventaire Cadastre Régional, pour la mise à jour de l'inventaire des émissions de polluants et gaz à effet de serre à l'échelle communale. Les émissions du secteur des transports resteront quantifier à l'aide d'outil développée en lien avec les partenaires locaux.

► **Accompagner les partenaires sur leur compréhension des enjeux Air Climat Energie Santé (suivi des odeurs, pollens, nanoparticules)**

Participation aux échanges nationaux Air et Santé.



AXE 3

ÉVALUER ET SUIVRE L'IMPACT DES ACTIVITÉS HUMAINES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

► **Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement**

Poursuivre le partenariat avec l'aéroport de Toulouse Blagnac pour informer sur les cartographies de pollution atmosphérique modélisées sur la zone aéroportuaire.

Réaliser l'état des lieux qualité de l'air (NO₂, PSED, PM10, PM2,5) dans la zone industrielle du Capiscol à Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

AXE 4

Préparer l'observatoire de demain et participer à l'innovation : phytosanitaires, odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observation

Adaptation du dispositif régional de mesures des retombées des poussières sédimentables autour des carrières en lien avec l'évolution de la réglementation. La surveillance des retombées de poussières sédimentables est historiquement effectuée à l'aide de plaquettes de dépôts. Ce mode de surveillance doit être remplacé par des collecteurs en 2018 ce qui entrainera une réorganisation complète de ces dispositifs ainsi que de la logistique associée, et un renouvellement des conventions avec les partenaires concernés.

Maintien des partenariats industriels notamment dans le cadre des suivis de l'impact des activités à proximité des incinérateurs SETMI, ECONOTRE, OCREAL, de la STEP de Toulouse Ginestous, et de la société Fonderie Dechaumont, SOLEV, Fibre excellence Saint Gaudens, Airbus...

► **Accompagner les partenaires pour l'évaluation de l'impact sur la qualité de l'air des aménagements urbains et des infrastructures de transports (PL, Rail, Route, TC, port maritime, aéroport)**

Terminer le projet d'étude d'impact sur la qualité de l'air de la création de la rocade Ouest de Perpignan.

Surveiller la qualité de l'air dans le métro de l'agglomération toulousaine et le long du tracé de transport en commun en partenariat avec SMTC-Tisséo : plusieurs études sont prévues pour le suivi de l'impact de l'aménagement d'infrastructures de transports sur la qualité de l'air. La totalité de la ligne du tramway fera notamment l'objet d'une campagne de mesure et d'une cartographie de la pollution. Les études d'impact de l'aménagement du téléphérique urbain sud (TUS) et de la troisième ligne de métro seront également réalisées par Atmo Occitanie.

Réaliser l'état des lieux de la qualité de l'air avant la mise en service de l'incinérateur de boues de la STEP de Béziers en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée (CABM).

Évaluer l'influence de la mise en service du déplacement de l'autoroute A9 et l'élargissement de l'A9 et A61 sur la qualité de l'air en partenariat avec ASF/Vinci.

Étudier l'impact des aménagements le long du périphérique toulousain, échangeur Lespinet Rangueil en partenariat avec la DREAL et la ville de Toulouse : aménagement de murs anti-bruit et mise à 2x3 voies du périphérique toulousain à proximité de zones résidentielles et de groupes scolaires. L'objectif est de mettre en évidence l'impact de ces aménagements en termes de pollution atmosphérique sur cette zone.

Évaluation de la qualité de l'air sur des projets d'aménagements urbains : quartier des Amidonniers, et de la ZCR en partenariat avec Toulouse Métropole.

AXE 4

PRÉPARER L'OBSERVATOIRE DE DEMAIN, PARTICIPER À L'INNOVATION : PHYTOSANITAIRES, ODEURS, POLLENS NANOPARTICULES, AIR INTÉRIEUR, NOUVELLES TECHNOLOGIES D'OBSERVATION

► **Consolider un observatoire régional des odeurs pour évaluer les gênes olfactives**

Bassin de Thau : bilan de la première année de fonctionnement de l'Observatoire d'odeurs.

Mise en place d'un observatoire des odeurs autour de la STEP de Béziers.

Mise en place d'un observatoire des odeurs autour du site de gestion des déchets de Pavie (Gers).

Étudier les outils nationaux de suivi des odeurs pouvant être déployés à l'échelle régionale.

► **Améliorer les connaissances sur les usages et impacts de la biomasse pour les dispositifs de chauffage individuel et collectif.**

Pas d'action spécifique prévue.

AXE 5

Informier, sensibiliser, se concerter

► **Améliorer les connaissances sur diverses thématiques : odeurs, pollens, nanoparticules, air intérieur, nouvelles technologies d'observations ...**

Évaluation de l'impact de l'aménagement de haies arborées en bordure de l'autoroute A9 sur la qualité de l'air (partenariat avec ASF). Etude sur 10 ans, avec l'utilisation de 8 micro capteurs NO₂ et particules couplés avec une station de mesures mobiles.

Sur la base du pollinarium mis en place à Tarbes et des projets envisagés par d'autres collectivités, en prenant en compte les informations fournies par le Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA), participer à la définition des modalités de diffusion des informations en lien avec l'Agence Régionale de Santé et à travers la conclusion d'une convention multi-partenaire.

Valoriser les travaux et réaliser des mesures complémentaires de H₂S et NH₃ à Frontignan suite au constat de valeurs de H₂S plus élevées relevées en 2016 à proximité du chantier de test des biopiles sans lien avec ce dernier (partenariat avec ESSO SAF). Utilisation de micocapteurs H₂S et NH₃ permettant d'avoir des informations sur la dynamique des concentrations.

► **Améliorer les connaissances sur les particules**

Mesures de particules « Black Carbon » afin de mieux comprendre la composition des particules dans l'air ambiant dans le département de la Lozère.

► **Assurer le suivi des phytosanitaires dans l'air**

Mener des campagnes de mesures dans les départements du Lot de Haute-Garonne, et du Gard dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS-46 et la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée .

Participer à la campagne exploratoire nationale ANSES , 5 sites de mesures des pesticides vont être déployés.

► **Accompagner l'innovation et le transfert technologique**

Valorisation et mise en place de protocole d'utilisation de mesures à l'aide de micro-capteurs pour l'évaluation de la qualité de l'air en proximité du trafic routier.

AXE 5

INFORMER, SENSIBILISER, CONCERTER

► **Valoriser et diffuser les résultats acquis et connaissances sur les enjeux de la qualité de l'air**

Créer un nouveau site internet pour Atmo Occitanie.

Créer et déployer un label pour les adhérents d'Atmo Occitanie.

Participer à la mise à disposition de données dans le cadre du projet national DIDON.

► **Informier, former et sensibiliser les parties prenantes dont les autorités et les publics**

Renforcer la présence médiatique d'Atmo Occitanie.

Dans le cadre d'une convention avec l'Agence Régionale de Santé, sensibiliser à la pollution atmosphérique les enfants des établissements scolaires situés préférentiellement sur les zones des Plans pour la Protection de l'Atmosphère d'Occitanie.

► **Promouvoir les technologies et actions en faveur de la qualité de l'atmosphère et de son évaluation**

ILS SONT ADHÉRENTS D'ATMO OCCITANIE

COLLÈGE ÉTAT

ADEME
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
DRAAF
DREAL
MÉTÉO FRANCE
PRÉFECTURE DE LA LOZÈRE
PRÉFECTURE DE L'AUDE
PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT
PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
PRÉFECTURE DU GARD
PRÉFECTURE OCCITANIE / SGAR
PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES

COLLÈGE ACTIVITÉS ÉMETTRICES

AÉROPORT MONTPELLIER-MÉDITERRANÉE
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC
AIRBUS FRANCE
ANGIBAUD DEROME ET SPÉCIALITÉS
ARC FUSED ALUMINA
AREVA NC
ARKEMA FRANCE
AUBERT DUVAL
AXENS
BASF
BIOCAMA INDUSTRIES (SIÈGE SOCIAL)
C.M.F. PRODUCTS
C.T.I.
CALCAIRES DU BITERROIS
CAMINAL
CARAYON
CARRIÈRE DES ROCHES BLEUES
CARRIÈRE TERRISSE
CARRIÈRES CALCAIRES CORBIÈRES
CAZAL - SOCIAL
CEA MARCOULE
CEMEX BÉTON SUD-OUEST
CHAMBRE D'AGRICULTURE OCCITANIE
CIMENTS CALCIA
COLAS MIDI MÉDITERRANÉE
CYDEL
DALKIA MONTPELLIER
DALKIA TOULOUSE
DOMITIA GRANULATS
ECONOTRE
EL FOURAT ENVIRONNEMENT
ÉLECTRICITÉ DE FRANCE
ENGIE COFELY
ENROBÉS TOULOUSE
ETS PATEBEX

FERROPEM
FIBRE EXCELLENCE SAINT GAUDENS
FONDERIES DECHAUMONT
G.S.M. LANGUEDOC (POUR UNICEM)
HENRI LEYGUE SARL
HEXIS S.A.
IMÉRY'S CÉRAMICS FRANCE
IMÉRY'S TALC LUZENAC FRANCE
JOFFRE DE TRAVAUX PUBLICS
KNAUF SUD-OUEST
LAFARGE CIMENTS MONTPELLIER
LAFARGE CIMENTS TOULOUSE
LAFARGE GRANULATS FRANCE
LANGUEDOC GRANULATS
LAVOYE & FILS
LES CALCAIRES DU GARD
LOKATRANS / UNOSTRA
LRM / CARRIÈRE DES GARRIGUES
NOUVELLES CARRIÈRES DU PIC ST LOUP
O.I. MANUFACTURING
OCRÉAL
OMYA S.A.
OWENS CORNING FIBERGLAS
OWENS ILLINOIS
PLACOPLATRE
PORT DE SÈTE SUD DE FRANCE
PROVENÇALE S.A.
ROBERT CARRIÈRES ET MATÉRIAUX
S.T.P.C.
SAIPOL
SANOFI AVENTIS
SAS SABLIERE DE LA SALANQUE
SC 113
SCORI
SECAM
SERM
SERVANT ET FILS
SETMI
SETMO / NOVERGIE
SETOM
SIADOUX /B.G.O.
SIKA FRANCE SAS
SNAM
SNCF RÉSEAU - EIV
SOGEFIMA (MALET)
SOGRAR / B.G.O.
SOLAG
SOLEV
SOLVAY
STCM

SUEZ ENVIRONNEMENT AMETYST
TARNAISE DES PANNEAUX
TERREAL
TIMAC AGRO
UMICORE
UNICEM LANGUEDOC-ROUSSILLON
UNION DES DISTILLERIES DE MÉDITERRANÉE
UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES
UNION DES INDUSTRIES DE PROTECTION DES PLANTES
VÉOLIA
VÉOLIA EAU
VERRERIE OUVRIÈRE D'ALBI
A.S.F.
ESSO S.A.F.

COLLÈGE COLLECTIVITÉS

C.A. DE CASTRES-MAZAMET
C.A. DE L'ALBIGEOIS
C.A. DU MURETAIN
C.A. TARBES-LOURDES-PYRÉNÉES
CA ALÈS AGGLOMÉRATION
CA BÉZIERS MÉDITERRANÉE
CA HÉRAULT-MÉDITERRANÉE
CA LE GRAND NARBONNE
CA NÎMES MÉTROPOLE
CA PAYS DE L'OR
CA PERPIGNAN MÉDITERRANÉE
CA THAU AGGLO
CC MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
CC PIÉMONT CÉVENOL
CC DE SOMMIÈRES





COMMUNE
D'ARGELÈS S/MER
COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS
COMMUNE DE LESPIGNAN
COMMUNE DE MONTBLANC
COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN
COMMUNE DE SOMMIÈRES
COMMUNE DE VENDRES
COMMUNE DE VENTENAC EN
MINERVOIS
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU TARN
ET GARONNE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
HAUTE-GARONNE
CONSEIL RÉGIONAL OCCITANIE
DECOSET
GRAND FIGEAC
LE GRAND MONTAUBAN
MAIRIE DE PORTET-SUR-GARONNE
MONTPELLIER MÉDITERRANÉE
MÉTROPOLE
PETR CENTRE OUEST AVEYRON
RODEZ AGGLOMÉRATION

SICOVAL
SYDE TOM 66
SYNDICAT ENTRE
PIC ET ÉTANG
SYNDICAT MIXTE SCOT
SUD GARD
TAM - DIRECTION PROJET
TRAMWAY
TISSEO-SMTC
TOULOUSE MÉTROPOLE
VILLE D'AUCH
VILLE DE BALMA
VILLE DE BLAGNAC
VILLE DE COLOMIERS
VILLE DE CUGNAUX
VILLE DE MARTEL
VILLE DE MILLAU
VILLE DE TARBES
VILLE DE TOULOUSE
CARCASSONNE AGGLO
PAYS SUD TOULOUSAIN
TRIGONE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS
CAUSSES
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD
TOULOUSAIN
PETR PORTES DE GASCOGNE
PETR COMMINGES PYRÉNÉES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES GRAND
SUD TARN ET GARONNE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE
DE L'ARIÈGE
PETR DU MIDI QUERCY
PNR PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

PÔLE TERRITORIALE DE L'ALBIGEOIS ET
DES BASTIDES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
LA DOMITIENNE
PETR PAYS DU LAURAGAIS
C C GRAND PIC SAINT-LOUP

COLLÈGE PERSONNALITÉS QUALIFIÉES - ASSOCIATIONS

ACTION RISQUE ZÉRO À FRONTIGNAN
(A.R.Z.F.)
ADA OCCITANIE
AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE
ASSOCIATION MAI POUMONS
C.P.I.E. APIEU MONTPELLIER (DIFED)
CAUE DE L'HÉRAULT
COMITÉ DES INTÉRÊTS DU QUARTIER
DES MARRONNIERS
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT LR
FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MP
FREDON
GADEL
MNLE 30
OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ
SOREVE
UFC MONTPELLIER
AURÉLIE ESCANDE
RÉGINE LANGE
MICHEL RAYNAL
BERNARD DUCHENE
ALAIN DIDIER
JEAN-LOUIS FANLO

LES NOUVEAUX ADHÉRENTS EN 2017-2018

CARCASSONNE AGGLO
PAYS SUD TOULOUSAIN
TRIGONE
PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS
CAUSSES
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU NORD
TOULOUSAIN
PETR PORTES DE GASCOGNE

PETR COMMINGES PYRÉNÉES
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES GRAND
SUD TARN ET GARONNE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE
DE L'ARIÈGE
PETR DU MIDI QUERCY
PÔLE TERRITORIALE DE L'ALBIGEOIS ET
DES BASTIDES

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PAYS
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE
LA DOMITIENNE
PETR PAYS DU LAURAGAIS
C C GRAND PIC SAINT-LOUP
PARC NATIONAL DES PYRÉNÉES
PNR PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Atmo OCCITANIE - Agence de Montpellier (siège social)

10, rue Louis Lépine - Parc de la Méditerranée - 34470 PEROLS

Tél. : 04 67 15 96 60 / Fax : 04 67 15 96 69

E-mail : contact.montpellier@atmo-occitanie.org

Atmo OCCITANIE - Agence Toulouse

10 bis, chemin des Capelles - 31300 TOULOUSE

Tél. : 05 61 15 42 46 / Fax : 05 61 15 49 03

E-mail : contact.toulouse@atmo-occitanie.org

Internet : <http://atmo-occitanie.org>



Document co-financé par la Région Occitanie

Tirage : 550 ex. N° ISSN : 2608-3647 - Dépôt légal : à parution.

PUBLICATION NON REDIFFUSÉE EN CAS DE DONNÉES INVALIDÉES. DIRECTEUR DE PUBLICATION : THIERRY SUAUD PRÉSIDENT D'ATMO OCCITANIE. CONTENU RÉDACTIONNEL : ATMO OCCITANIE. CONCEPTION-RÉALISATION : AGENCE CONVERGENCE RCB B 344 600 598, 05 62 15 04 43. IMPRESSION : MCC GRAPHICS